



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 17/11/2022

Date d'affichage : 28/11/2022

L'an **deux mil vingt deux, le vingt quatre novembre, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Virginie THIERRY, Mme Sandrine HUSSON, M.

Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Virginie THIERRY en faveur de M. Guy PARIS, M. Yann VILLEROY en faveur de M. José VAREA NAVARRO, Mme Aurélie BLONDEL en faveur de M. Stéphane GAMBIER.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : Mme Véronique CAREL.

OBJET : Défense incendie : Convention de mise à disposition d'un terrain avec la Commune de Fontaine la Louvet

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre du déploiement de la sécurité incendie sur le territoire de la commune, l'installation d'une citerne enterrée a été mise au programme des réalisations pour l'année 2021.

Monsieur le Maire précise qu'il est envisagé qu'un terrain de la commune de Fontaine la Louvet soit mis gratuitement à disposition de la commune pour l'implantation de cette réserve artificielle de 120 m3.

Le terrain se situe dans la continuité de la rue du 8 mai.

Monsieur le Maire présente la convention qui doit être signée entre la commune et Monsieur le Maire de la commune de Fontaine la Louvet propriétaire du terrain afin de définir les conditions de mise à disposition. Elle est conclue pour une durée de 30 ans.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé à l'unanimité (par 18 voix Pour) :

– DONNE son accord pour signer la convention de mise à disposition d'un terrain avec la Commune de Fontaine la Louvet.

– AUTORISE Le Maire à signer ladite convention ainsi que son renouvellement, le cas échéant.

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 28/11/2022

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Véronique CAREL.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS